



Bordes, le 14 mars 2022

Monsieur le Ministre délégué chargé des transports,

Votre visite ce jour, pour soutenir la stratégie de décarbonation et les projets d'hybridation de SAFRAN, fait écho à la visite de la Ministre des Armées le 11 juin 2020 durant la crise sanitaire. Lorsque des défis se présentent, aujourd'hui pour enrayer le réchauffement climatique ou précédemment lors de la crise sanitaire, les représentants de l'état apportent leur soutien à l'industrie aéronautique.

Ces moments sont aussi pour nous, le syndicat CGT et les salariés de SAFRAN HELICOPTER ENGINES, l'occasion de nous interroger et de proposer des solutions pour faire face aux enjeux à venir.

Le courrier que nous avons remis à Mme Florence PARLY avait grandement retenu son attention.

De même, son discours avait retenu celle de notre syndicat.

La CGT propose « *L'égalité des droits entre salariés des entreprises sous-traitantes et donneuses d'ordre* » et il s'agit d'un repère revendicatif partagé par toutes nos instances.

Madame la Ministre des Armées soulignait alors la responsabilité de SAFRAN HE pour « *(faire) vivre autour de vous, toute une chaîne de sous-traitance, de fournisseurs, de PME qui font la richesse de notre économie* » et qui comptait sur l'esprit de solidarité « *pour que chaque euro versé à Safran par le ministère des Armées soit immédiatement répercuté vers vos fournisseurs et vos sous-traitants* ». Elle rejoignait la CGT sur cette vision.

L'occasion nous est donné de dresser un bilan, près de deux ans plus tard, sur la responsabilité de SAFRAN et sa relation avec ses sous-traitants.

Nous pensons tout d'abord aux prestataires sur site. Nous les rencontrons dans l'entreprise, ils partagent notre quotidien, ce sont des professionnels reconnus, ils sont tous à nos côtés dans les difficultés et contribuent à la création de richesses de notre entreprise. Pourtant, ils subissent des pressions pour baisser les coûts et accroître les missions lorsque leurs contrats sont renégociés. Nul besoin de vous déplacer, ils sont ici, les salariés d'ATALIAN, de DAHER, de MASER, de RASCHETTI ou autres.

Nous pensons ensuite à nos collègues de SAFRAN ENGINEERING SERVICES, qui travaillent dans l'hôtel d'entreprises, juste à côté. De nouvelles exigences avec cette injonction de SAFRAN pour s'adresser à SES au Maroc ou SES en Inde, au lieu de SES à Bordes, qui sont juste à côté et avec lesquels nous travaillons parfois depuis plusieurs années.

Nous pensons également aux salariés de l'entreprise EATON à Serres-Castet, dont la Direction a décidé de délocaliser la production au Mexique et en Inde pour baisser ses coûts et répondre ainsi aux exigences de SAFRAN, leur principal client.

Ces économies de bout de chandelles justifient-elles la perte de souveraineté sur des matériels militaires, la perte de la réactivité, dont dépendent de grands programmes, que permet le tissu local et les impacts environnementaux induits ?

Nous pensons enfin à tous ces salariés d'entreprises sous-traitantes, ce tissu local, ces « *PME qui font la richesse de notre économie* ». Nous avons l'exemple du projet de « lots dynamiques », lancé dès le mois de septembre 2020 et dont le seul objectif était d'améliorer la trésorerie de SAFRAN HE en faisant porter le poids financier du stock à ses fournisseurs.

Au regard de ce rapide bilan, vous comprendrez, Mr le Ministre, que la **CGT demande que les propositions qu'elle porte** sur ce sujet **soient entendues** :

- **Le responsabilité sociale** : Insertion de clauses de responsabilité sociale du donneur d'ordre dans les contrats commerciaux (...), droit de regard des organisations syndicales sur le contenu social des contrats commerciaux, interdiction de la sous-traitance sur certaines activités liées à des risques industriels (...) ou en matière de déréglementation, interdiction de la sous-traitance en cascade qui ne permet pas de vérification du respect des normes (...).
- **Droits des salariés** : La prise en charge par le donneur d'ordre des formations spécifiques (...), formation sécurité pour les salariés de la sous-traitance, validation de ces formations débouchant sur des reconnaissances équivalentes à celles des travailleurs de l'entreprise donneuse d'ordre, l'harmonisation des salaires, grilles de rémunération, primes et indemnités spécifiques, conditions de travail en retenant pour chaque salarié la disposition la plus favorable, l'harmonisation du temps de travail et des congés (...), protection contre l'exposition aux risques et suivi médical (...).
- **Droits syndicaux spécifiques** : Création de comités interentreprises entre les donneurs d'ordre sous-traitants et équipementiers (...), création de la notion d'unité économique entre les entreprises ayant des échanges commerciaux, productifs et financiers, élaboration sur chaque site d'un protocole sur les modalités concrètes d'exercice du droit syndical (...),

A travers les projets tels ceux présentés aujourd'hui, les plans de relance et les commandes de matériels, c'est l'argent public, celui des contribuables, le vôtre et le nôtre qui est versé. Celui-ci doit soutenir l'économie et non transiter par SAFRAN pour finir en dividendes pour les actionnaires.

La CGT demande de mettre en place une conditionnalité sociale et environnementale des aides publiques aux entreprises.

Travailler en local, c'est aussi décarbonner.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

La CGT SAFRAN HE TURBOMECA.